

Les aménagements cyclables

Développer l'usage du vélo est un des objectifs du Plan de déplacements urbains (PDU) de notre Communauté urbaine. Aussi, Limoges Métropole vise 4% de déplacements à vélo à l'horizon 2030. Pour y parvenir, plusieurs dispositifs sont mis en place.

Le service V'LiM

Ce **service de location de vélos classiques ou à assistance électrique** (VAE) a été mis en place par Limoges Métropole. La Communauté urbaine encourage ainsi les habitants à s'essayer à la pratique du vélo.

Aménagements cyclables

La Communauté urbaine a approuvé en 2016 le Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables (SDIAC). Son but: **relier les communes de la métropole** et sécuriser les déplacements à vélo. 400 kilomètres d'itinéraires cyclables sont ainsi répertoriés.

L'offre de stationnement

Depuis 2017, Limoges Métropole complète l'offre de stationnement à destination des vélos. Pour cela, la Communauté urbaine dote les campus universitaires et les communes d'**arceaux**.

Des **stationnements sécurisés** ont également été mis en place. 5 consignes collectives, représentant au total 32 places, ont été installées sur les campus, au CHU et à ESTER. Elles permettent de stationner des vélos classiques et des VAE (et de les recharger). Ces consignes sont gratuites pour les usagers de V'LiM et payantes pour les autres.

De plus, 12 consignes individuelles et 15 abris vélo sont implantées dans les Parcs-Relais ou dans certaines communes, représentant au total 196 places.

EN SAVOIR + SUR LE VÉLO À LIMOGES MÉTROPOLE



V'LiM, le service de location de vélos

Vélo classique ou vélo à assistance électrique, le dispositif V'LiM permet à chacun de mettre le pied à la pédale et d'inscrire la pratique du vélo...

Parcourir Limoges Métropole à vélo

Limoges Métropole participe au développement des déplacements doux sur son territoire et notamment à l'usage du vélo. Pour cela, chaque année la...
